

10euros/m2 en zone tendue: valeur fixe ou plafond?

Par **nerak**, le **16/09/2015** à **13:27**

Bonjour,

Je souhaite louer mon appartement (meublé).

Une agence m'indique qu'elle est obligée de me facturer 13euros/m2 (zone tendue, 10 euros/m2 + 3euros/m2 d'état des lieux), à moi comme au locataire. Elle dit regretter de ne pas pouvoir baisser ses frais, que cette somme est fixée dans le cadre de la loi Alur.

Cependant, il me semble comprendre que cette somme est un plafond maximum (et non le montant obligatoire des honoraires). Pourriez-vous me renseigner sur ce point?

Cordialement